
PROCEDURE D'ADMISSION AU CUEFEE DES CANDIDATS AU DU PASSERELLE RENTREE SEPTEMBRE 2026

Les candidatures au DU Passerelle seront possibles uniquement au semestre 1 ou à l'année complète (en cas de candidatures insuffisantes, une commission exceptionnelle peut également avoir lieu pour le semestre 2) pour les candidats dont le dossier a été reçu dans les délais fixés :

1. Ils devront faire la demande en complétant le dossier de candidature en ligne et en fournissant les justificatifs demandés dans les délais indiqués sur le dossier. Ces justificatifs seront à joindre au dossier de candidature en ligne directement ;
2. Une commission spécifique sera réunie en juillet pour statuer sur les demandes reçues (sur avis de la commission pédagogique du CUEFEE qui vérifiera le respect des conditions spécifiques d'accès aux formations pour ces publics) ;
3. Les étudiants seront informés de la décision de l'université suite à cette commission par l'envoi d'un courrier électronique.

CONDITIONS D'ACCÈS AU DU PASSERELLE

Toute demande de candidature est recevable sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Justifier du statut administratif donnant droit à exonération (récépissé de la préfecture ou titre de séjour avec mention « réfugié », « demande d'asile », « protection subsidiaire » ou « protection temporaire ».)
Attention : le statut « réfugié », « demandeur d'asile », ou de « protection temporaire » devra être valide jusqu'au jour de l'inscription administrative ;
NB : pour les candidats ayant le statut « protection subsidiaire », un acte de naissance daté de moins de 3 mois sera nécessaire :
<https://www.ofpra.gouv.fr/demarches-en-ligne-bpi/acte-de-naissance>
- Justifier du diplôme de fin d'études secondaire (équivalent au baccalauréat) au minimum ;
- Justifier d'un niveau de compétence en Français supérieur à A2, un test de niveau obligatoire sera effectué au CUEFEE au mois de mai/juin ;
- Il est recommandé d'avoir **un projet d'insertion universitaire** à l'université de Tours que les candidats motiveront lors d'un entretien obligatoire ;
- Avis favorable du jury du CUEFEE en cas de demande de réinscription.

La commission établie une liste principale ainsi qu'une liste d'attente. Les étudiants sur liste d'attente seront contactés au fil de l'eau, dans l'ordre qui sera établi par la commission, en fonction des désistements des étudiants sur liste principale.

CALENDRIER DU PROCESSUS DE SÉLECTION

10 Février au 30 Avril	Dépôt du dossier de candidature avec les pièces justificatives demandées dans le dossier.
Fin Mai / Début Juin	Convocation au test de français obligatoire (niveau minimum requis pour la suite de la procédure : A2 acquis)
Juin <i>(si le niveau A2 acquis est validé au test)</i>	Entretien pour motiver son projet universitaire (avec une assistante sociale et un·e représentant·e de l'université)
Fin Juin / Début Juillet	Etude des dossiers par la Commission
Mi-Juillet	Réponses aux candidats par email

Note à propos du niveau de français

Les candidats qui n'obtiennent pas le niveau minimum requis au test de français effectué par le CUEFEE ne pourront pas poursuivre la demande d'inscription en DU Passerelle.

CUEFEE ADMISSION PROCEDURE FOR DU PASSERELLE APPLICANTS SEPTEMBER SESSION 2026

Applications for the DU Passerelle will only be possible for the first semester or for the full academic year (if there are not enough applications, an exceptional admissions committee may also be held for the second semester) for candidates whose application file has been received within the required deadlines:

1. Candidates must submit their request by completing the online application form and providing the required supporting documents within the deadlines indicated on the form. These supporting documents must be uploaded directly to the online application file;
2. A specific committee will meet in July to review the applications received, based on the recommendation of the CUEFEE academic committee, which will verify compliance with the specific admission requirements for these applicants;
3. Students will be informed of the university's decision by e-mail.

CONDITIONS OF ACCESS TO EXEMPTION

All applications are subject to compliance with the following conditions:

- Proof of administrative status giving entitlement to exemption (receipt from the prefecture or residence permit stating "refugee", "asylum seeker", "subsidiary protection" or "temporary protection").
Please note: "refugee", "asylum seeker" or "temporary protection" status must be valid until the day of administrative registration;
NB: for applicants with "subsidiary protection" status, a birth certificate less than 3 months old is required:
<https://www.ofpra.gouv.fr/demarches-en-ligne-bpi/acte-de-naissance>
- Provide proof of completion of secondary education (equivalent to the French baccalaureate) at minimum;
- Proof of a level of proficiency in French above A2. A compulsory level test will take place at the CUEFEE in May/June;
- It is recommended to have an academic integration project at the University of Tours, which candidates will explain in a compulsory interview;
- Favorable opinion from the CUEFEE jury in the case of a re-enrolment request.

The committee will establish a main list as well as a waiting list. Students on the waiting list will be contacted progressively, in the order established by the committee, depending on withdrawals from the main list.

EXEMPTION REQUEST SCHEDULE

February 10 to April 30	Application Form deposit with all required documents
End of May / Beginning of June	Invitation to take the compulsory French language test (minimum level required for the rest of the procedure: A2 acquired)
June <i>(if the A2 is validated during our test)</i>	Interview to explain your university project (with a social worker and a university representative)
End of June / Beginning of July	Examination of the eligible candidates by the Committee
Mid-July	Results are sent to each candidates by email

Note on French language level

Candidates who do not obtain the minimum level required during the French test conducted by CUEFEE will not be able to pursue their application for the DU Passerelle.